



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 2 décembre 2015

Plan technique pour le réseau d'électricité exigé par la loi jamais entièrement examiné ou approuvé : vérificatrice générale

(TORONTO) Le gouvernement a prévu un processus dans la *Loi sur l'électricité* et son règlement touchant l'élaboration et l'approbation d'un plan technique à long terme pour le réseau d'électricité de l'Ontario, mais n'a pas respecté ce processus, a déclaré la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel de 2015*.

« Dans le cadre de ce processus, l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) devait produire un plan technique de 20 ans avec des mises à jour aux trois ans et la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) devait examiner et approuver ce plan », a précisé Bonnie Lysyk aujourd'hui suivant le dépôt de son Rapport.

« Ce processus pourrait avoir offert une protection aux consommateurs puisque l'OEB aurait été en mesure d'examiner et d'approuver tout plan technique produit au fil de la dernière décennie dans le but de vérifier sa rentabilité. Au lieu de respecter le processus législatif, le ministère de l'Énergie (le Ministère) a décidé d'assumer lui-même la responsabilité de la planification de l'électricité. »

Entre 2004 et 2014, le Ministère a produit deux plans stratégiques et émis 93 directives ou orientations ministérielles qui ne tenaient pas pleinement compte de l'état du marché de l'électricité et des effets à long terme et qui, parfois, allaient à l'encontre des avis de l'OEO. Ni les directives ni les plans du Ministère ne sont assujettis à l'approbation de l'OEB.

« Ces décisions ont coûté des milliards de dollars aux consommateurs d'électricité de l'Ontario », a ajouté Bonnie Lysyk.

De 2006 à 2014, la portion d'électricité de la facture d'énergie des particuliers et des petites entreprises a augmenté de 70 %. Les frais d'ajustement global, en particulier, qui couvrent les paiements excédentaires aux producteurs supérieurs au prix du marché, ont coûté 37 milliards de dollars aux consommateurs pendant cette période et devraient leur coûter, selon les projections, un autre 133 milliards de dollars entre 2015 et 2032.

La vérificatrice générale a également constaté ce qui suit :

- Avec le programme de renouvellement à prix garanti du Ministère, les consommateurs d'électricité finiront par payer, en tout, 9,2 milliards de dollars de plus pour l'énergie renouvelable qu'ils auraient payé dans le cadre des programmes d'approvisionnement antérieurs.
- Les prix garantis pour les producteurs d'énergie éolienne étaient deux fois plus élevés que le prix moyen aux États-Unis en 2014; les prix garantis pour les producteurs d'énergie solaire étaient 3½ fois plus élevés que le prix moyen aux États-Unis.
- En décembre 2013, le Ministère a émis une directive en vue de convertir une centrale électrique alimentée au charbon de Thunder Bay en centrale alimentée à la biomasse, malgré l'avis de l'OEO selon lequel cette conversion n'était pas rentable. L'électricité produite par cette installation coûte 25 fois plus cher que le coût moyen de l'électricité produite par d'autres centrales alimentées à la biomasse en Ontario.

- L'absence d'un processus coordonné de planification régionale a nui à la capacité de transmission et à la fiabilité dans plusieurs régions. Les pressions conséquentes sur le système de transmission ont engendré des coûts additionnels de 408 millions de dollars en paiements compensatoires aux centrales soit pour augmenter l'énergie qu'elles produisent ou pour ne pas produire d'énergie sur demande.
- Entre 2009 et 2014, le surplus annuel moyen d'électricité en Ontario — soit la quantité d'électricité disponible moins la quantité d'électricité consommée —équivalait, en gros, à la capacité totale de génération d'énergie actuelle du Manitoba. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité prévoit que la production de base de l'Ontario pour la période de 2015 à 2020 surpassera la demande ontarienne d'une quantité équivalente aux besoins énergétiques de la Nouvelle-Écosse pendant cinq ans environ.
- Alors que l'Ontario affichait un surplus d'électricité, la province a dépensé quelque 2,3 milliards de dollars au niveau de programmes de conservation et la province s'est engagée à dépenser une somme additionnelle de 2,6 milliards de dollars au cours des six prochaines années.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à www.auditor.on.ca

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.